

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 04 octobre 2023 à 20h30, le Conseil Municipal de VERNANTES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Thierry PAPOT, Maire en exercice.

Nombre de membres

- En exercice : 16
- Présents : 12
- Votants : 15

Date de la convocation : 28/09/2023

Date d'affichage : 28/09/2023

Présents :

Mesdames Jacqueline TARDIVEL, Aurélie POIRIER, Nathalie FUSELLIER, Floriane DUPUY,
Messieurs Thierry PAPOT, Manuel DA SILVA, Christian PACORY, Jacky PASQUIER, Robert PLU, Florent POIRIER,
Etienne MOREAU.

Absents excusés : Béatrice CANONNE, Elodie MARCHAND, Thierry GROSBOIS, Sandra RIQUIN

Absents, ont donné pouvoir :

- ↳ Elodie MARCHAND à Manuel DA SILVA
- ↳ Thierry GROSBOIS à Thierry PAPOT
- ↳ SANDRA RIQUIN à Aurélie POIRIER

ORDRE DU JOUR

Monsieur MANUEL DA SILVA est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 06 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Jacky PASQUIER souligne simplement qu'il est arrivé à 20h30 lors du dernier conseil et qu'il aurait souhaité que ce retard soit notifié dans le PV. Monsieur le Maire précise qu'à l'avenir, tout retard sera noté dans le PV du Conseil Municipal.

Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du conseil municipal

1 -

ENTREPRISE	HORTILOIRE DISTRIBUTION
DESIGNATION	Peinture de traçage pour terrain de foot
PRIX HT	
PRIX TTC	539.68 €

2 -

ENTREPRISE	QUIÉTALIS
DESIGNATION	Support chariot sur mesure pour le restaurant scolaire (suite à visite de sécurité)
PRIX HT	
PRIX TTC	973.44 €

3 -

ENTREPRISE	LUMIPLAN
DESIGNATION	Contrat de maintenance panneau lumineux
PRIX HT	
PRIX TTC	3 500.00 €

Monsieur le Maire précise qu'il a été signé un contrat de maintenance avec Lumiplan, entreprise localisée à Nantes, prestataire du panneau lumineux. Dans le contrat de maintenance « clé en main », tout est compris (déplacement, pièces et main d'œuvre). Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un courrier recommandé avec AR a été récemment adressé à ce prestataire pour qu'une visite de contrôle soit programmée afin de remédier au dysfonctionnement (traits de couleur sur un écran noir ou microcoupures récurrentes).

Monsieur le Maire souligne que ce panneau est très sollicité par les associations - c'est un produit utile qui plaît beaucoup.

DEL N°04-10/2023-01 - Non-Valeurs créances éteintes suite à des dossiers de surendettement

La Banque de France a validé deux procédures de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire imposée par la Commission des particuliers des 03/03/2023 et 05/05/2023 pour des créances de cantine d'un montant de 658.50 euros et 93.85 euros.

Ces créances ne peuvent plus faire l'objet d'actions en recouvrement de la part du service comptable. Et bien qu'il s'agisse de dépenses s'imposant à la collectivité, une décision du conseil municipal constatant l'irrecouvrabilité de droit de ces créances « éteintes » est nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur Le Maire à effectuer les mandatements au compte 6542 après ouverture des crédits correspondants - Ces mandats seront typés « mandats ordinaires ».

Monsieur le Maire précise que ces dettes ont été effectivement annulées suite aux dossiers de surendettement élaborés par l'Assistante Sociale.

En ce qui concerne la dette de 658.50 euros, la famille avait réglé en espèces 400 euros en Mairie. Or ces 400 euros ont été réutilisés par la Trésorerie pour régler une autre dette : consommation d'eau.

Monsieur Jacky PASQUIER interroge Monsieur le Maire sur la procédure des relances.

Monsieur Christian PACORY explique que les impayés du restaurant scolaire font l'objet d'envois réguliers de courriers de relances aux familles concernées, combinés de relances téléphoniques. Aussi, un suivi de ces familles s'avère nécessaire pour limiter la dette et proposer un étalement de la dette sous forme d'échéancier.

Monsieur le Maire précise qu'il faut relativiser, il souligne qu'il s'agit que de deux familles sur 80 inscrits.

DEL N°04-10/2023-02 - Versement d'un fonds de concours au SIEML pour les opérations de dépannages de réseau de l'éclairage public réalisées sur la période du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023

Vu l'article L. 5212-26 du CGCT

Vu le règlement financier du SIEML approuvé en comité syndical du 17 décembre 2019

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité M. Le Maire à verser un fonds de concours de 75% soit **1 333.56 € TTC** au profit du SIEML pour les opérations suivantes :

N° Opération	Collectivité	Montant des travaux TTC	Taux du FDC demandé	Montant du FDC demandé	Date de Dépannage
EP368-22-83	Vernantes	995.50 €	75%	746.63 €	28 11 2022
EP368-22-81	Vernantes	782.57 €	75%	586.93 €	12 10 2022

- Dépannages du réseau de l'éclairage public réalisés sur la période du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023
- Montant de la dépense : **1 778.07 euros TTC**
- Taux du fonds de concours : 75%
- Montant du fonds de concours à verser au SIEML : **1 333.56 € TTC**

DEL N°04-10/2023-03 - SIEML / Zone d'accélération des énergies renouvelables

Monsieur le Maire explique que la France est en retard sur les énergies renouvelables.

Aussi, la communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et le SIEML ont élaboré des atlas solaires pour proposer des sites potentiels communaux où il sera possible de développer des zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables (ENR).

Il s'agit d'identifier des zones où les communes souhaitent prioritairement voir s'implanter des projets d'ENR. Ces zones ne sont pas exclusives : d'autres projets pourront se développer en dehors.

Monsieur le Maire précise que la commune a la charge d'identifier des zones et que le SIEML en lien avec la communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire devra débattre de la cartographie qui en sera issue sur son territoire.

Cette cartographie une fois définie devra faire l'objet également d'un dossier de concertation de la population. Ce dossier de concertation devra être disponible en Mairie ainsi qu'en communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire. Un bilan sera alors réalisé à l'issue de la concertation.

Après exposé de Monsieur le Maire sur les possibilités d'implantation d'ombrières de parkings proposés par le SIEML, le Conseil Municipal donne **un accord de principe** pour définir des zones d'accélération pour les projets d'ENR autres que celles proposées dans l'Atlas actuel du SIEML et hors agglomération. Sachant que Vernantes doit tenir compte des exigences des bâtiments de France.

Monsieur Jacky PASQUIER interroge sur les terres agricoles à faible potentiel. La Commune pourrait-elle autoriser un privé à porter un tel projet ? Il précise également que les emplacements proposés par le SIEML ne prennent pas en compte les exigences des bâtiments de France.

Madame Floriane DUPUY mentionne que ce sujet avait déjà été évoqué lors de l'aménagement de la salle des fêtes et de son parking. Localisation plus judicieuse contrairement au centre bourg.

Monsieur Christian PACORY interroge sur le coût d'un tel projet, qui n'est pas renseigné pour le moment dans le dossier transmis par l'agglomération Saumur Val de Loire et le SIEML. Il évoque également un emplacement mieux approprié aux abords de la salle des fêtes.

Monsieur Manuel DA SILVA confirme que le projet d'implantation de panneaux photovoltaïques avait déjà été abordé lors de l'aménagement de la salle des fêtes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de réfléchir à définir des zones d'accélération pour les projets d'ENR - étant entendu qu'une étude des zones - **autres que celles proposées par le SIEML (parking de la Mairie, parking du Champs de foire, parking de la Gendarmerie, le parking route de Noyant)** - sera à définir hors agglomération pour l'implantation éventuelles d'ombrières ou de panneaux photovoltaïques.

DEL N°04-10/2023-04 - Indemnités pour le gardiennage des églises communales.

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de délibérer pour le règlement du gardiennage des églises communales dont le plafond indemnitaire applicable est fixé en 2023 à 496.09 €.

Monsieur le Maire explique que l'an dernier l'indemnité versée était de 479.86 €. Suite à l'installation de l'antenne destinée à la télérelève des compteurs d'eau sur l'église, le diocèse a demandé une indemnité de 100 € à la commune. Aussi Monsieur le Maire propose que l'indemnité pour le gardiennage de l'église passe cette année à 396.09 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le règlement annuel de 396.09 €.

INFORMATIONS :

Inauguration Route de Vernail :

L'inauguration aura lieu le samedi 04 novembre 2023 - départ : place de la mairie à 10 heures - Cette cérémonie sera suivie d'un vin d'honneur à la maison des associations.

ADMR :

Monsieur le Maire et Madame Tardivel expliquent au Conseil Municipal leur rencontre avec les membres de l'ADMR. A cette occasion, ils ont visité les locaux de l'ancienne poste (une partie) afin d'évaluer les possibilités d'aménagement.

Monsieur le Maire précise que l'ADMR est d'accord pour participer au financement des aménagements. Il demande à la commission bâtiment d'en étudier le coût.

MAM (Maison d'assistantes maternelles) :

Monsieur le Maire a rencontré Madame Nicolas - assistante maternelle - pour l'aménagement des locaux de l'ancienne poste (seconde partie) en vue de l'implantation d'une MAM. Les exigences de Madame Nicolas se résument au réaménagement de l'espace occupé par le SIVU. Cet accueil serait pour l'accueil de 8 enfants et deux assistantes maternelles.

Rencontre Vernantes/Vernail du 12/09/2023 pour le stade synthétique :

Rencontre cordiale dont les échanges découlent favorablement sur l'installation d'un terrain synthétique au SIEA. Aujourd'hui, il est prévu de consulter des professionnels qualifiés pour évaluer les besoins. Il serait intéressant de créer à cet effet une commission Vernantes/Vernail/Courléon.

Repas des + 70 ans :

Le menu a été validé auprès du restaurant Le Pélican.

Le bulletin d'inscription sera distribué le 21/10/2023 dans le Vernant & vous.

Une information sera diffusée sur le panneau, le site, et la presse.

Cession de bail précaire :

A compter du 1^{er} novembre 2023 la parcelle communale ZC 57 et ZC 58 d'une surface de 3.34 ha initialement exploitée par Monsieur J. PASQUIER, sera exploitée par Monsieur T. AUBIN.

ADRESSAGE/ SIELM :

Une rencontre et formation avec le SIELM, l'agent administratif chargé de l'urbanisme, Monsieur DA SILVA et la secrétaire générale a été réalisée le 25 septembre 2023 sur l'adressage.

Cet adressage relève de la compétence communale. Il permet à la commune d'avoir un outil précis en complément du SIG (programme urba) pour procéder rapidement à la mise à jour des numérotations de rue, création de voies etc.

MODIFICATIONS DES HORAIRES DU TEMPS MERIDIEN EQUIPE ADMINISTRATIVE

Monsieur le Maire expose l'ébauche des nouveaux horaires des agents administratifs, qui se résument à une réduction du temps de déjeuner au profit d'une demi-journée non travaillée dans la semaine : le mercredi après-midi pour l'agent chargé de l'urbanisme, le vendredi après-midi pour l'agent chargé de l'accueil, un vendredi tous les 15 jours pour l'agent comptable, et 2 jours de récupération par mois pour la secrétaire de mairie.) - sans changer les horaires d'ouverture au public de la mairie.

Après un tour de table, les élus ne sont pas favorables à ce que les agents s'absentent les jours d'ouverture au public (mercredi après-midi ou vendredi après-midi). En ce sens que durant ces périodes d'absences, les agents en poste risquent de devoir pallier à l'absence de leur collègue, et donc de se trouver face à un surcroît de travail. De même que l'administré ne doit pas à avoir à revenir si l'agent en charge de l'urbanisme, des salles, etc. est absent le jour de son déplacement en mairie.

Il serait donc préférable de demander aux agents administratifs de pouvoir s'absenter hors des jours d'ouverture de la mairie au public et sans régularité hebdomadaire de manière à préserver la notion de service à la population, et à ne pas accumuler de retard et de surcharge dans le travail.

Visite de l'Assemblée nationale et du Sénat le 30/10/2023 :

Une visite à l'Assemblée nationale ainsi qu'au Sénat est prévue le 30 octobre 2023. A ce jour 24 personnes sont inscrites.

Rappel des horaires départ/arrivée en car :

Départ prévu le 30/10/2023 à 4h45 Place de la Mairie à Vernantes.

Retour prévu le 30/10/2023 à 22h15 Place de la Mairie à Vernantes.

Vœux du Maire :

Le samedi 13 janvier 2024 à 16h.

■ Prochain conseil municipal :

Le prochain conseil municipal aura lieu **le 08 novembre 2023 à 20h30.**

En l'absence d'information et question, la séance est levée à 23h15.

Le secrétaire de séance,

Manuel DA SILVA



Le Maire,

Thierry PAPOT

